

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 28-348-1925 modifiant l'organisation des bureaux du secrétariat général.

n° 28-348-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 novembre 1925

Numéro JO
n° 348 du 30/11/1925

Date du numéro
30 novembre 1925

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 13 mars 1925 portant réorganisation du bureau du secrétariat général

Vu l'arrêté du 28 avril 1925 fixant l'indemnité allouée à titre de frais de bureau

Vu Les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'article 3 de l'arrêté du 13 mars 1925 susvisé est modifié comme suite: « Le bureau du matériel sera rattaché provisoirement au 2e bureau. »

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.